

DECRET N° 72-277 du 24 octobre 1972

portant nomination de Mr Victor Dominique  
AHEHEHINNOU en qualité de Directeur Général  
par intérim du Tourisme et de l'Hôtellerie.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil  
Présidentiel;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement  
et le Décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°72-40 du 17 février 1972, portant création de la Direction  
Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;  
VU le Décret n°72-164 du 9 juin 1972, portant organisation et attribution  
des Services de la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie;  
VU le Décret n°72-228 du 8 Septembre 1972, portant nomination d'un  
Conseiller Technique;  
SUR proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

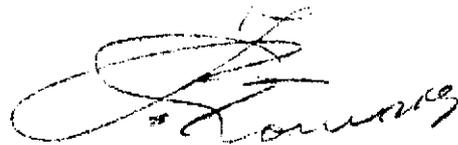
D E C R E T E :

Article 1er.- Mr Victor Dominique AHEHEHINNOU, Attaché des Finances est nommé,  
cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur Général par intérim du  
Tourisme et de l'Hôtellerie.

Article 2.- Mr Victor Dominique AHEHEHINNOU ne bénéficiera que des soldes et  
accessoires attachés à ses fonctions de Conseiller Technique.

Article 3.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires  
à celles du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 octobre 1972



par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



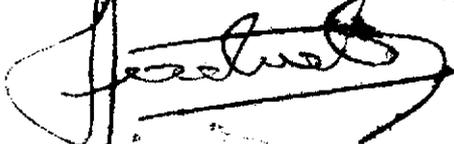
Hubert MAGA

Le Ministre de l'Information  
et du Tourisme,



Théophile PAOLETTI

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS: PCP 6 - MCP 4 - Ministères 12 - HC 2 -  
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.-JORD 6 - Trésor 4  
DEP-DGAJL-Dtion. Stat.6 - DB-DC-CF-Solde 4 - ACN 2 -  
CEDN-ACDN-CNI 3 - CS 6 - Intéressé 1 - DGTH 2.